

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
 CANTON DE GUILLESTRE
 COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du
 24 Février 2025**

Délibération N° : 20250224-06

OBJET : Affectation du résultat 2024 du budget général de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS -

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 du mois de Février, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 17/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12

Nicolas CRUNCHANT - Florent BUES – Alexandre RENIE – Charles LACROIX – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Florian BOURCIER – Philippe BOULET – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Dominique LEPAS – Carine AUDIER-MERLE –

POUVOIR : 1

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Nicolas TENOUX -

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBOT.

Vu la délibération du 24/02/2025 approuvant le Compte Financier Unique 2024 du budget général de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS,

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte financier unique 2024 du budget général de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de clôture de : 551 584.80 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 501 584.80 €
B – Résultats antérieurs reportés <i>Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 50 000.00 €
C – Résultat à affecter <i>= A+B (hors reste à réaliser) Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	+ 551 584.80 €
D – Solde d'exécution d'investissement <i>D 001 (besoin de financement)</i> <i>R 001 (+ 479 889.73 € excédent de clôture 2023 – 94 672.69 € déficit d'exécution 2024 = + 385 217.04 €)</i>	+ 385 217.04€
E – Solde des restes à réaliser d'investissement <i>Besoin de financement</i> <i>Excédent de financement</i>	- 537 593.40 €
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D+E (ou Excédent de financement)	- 152 376.36€
AFFECTATION = C = G+H	+ 551 584.80 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement <i>G = au minimum couverture du besoin de financement F</i>	+ 451 584.80 €
2) H = Report en fonctionnement R 002	+ 100 000.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (en ce cas, pas d'affectation)	0.00 €

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 005-200083517-20250224-2025022406-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats exposés dans le tableau ci-avant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.